



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	3
Abstention :	0
Exprimés :	19
POUR :	19
CONTRE :	0

2026/60

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 087-218710705-20260701-DL_2026_60-DE

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de M. Laurent Bila, Maire. Date de la convocation : 26 juin deux mil vingt-six.

Présents : MM. Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Mme Chaumont Marie-Claude, M. Auzemery Laurent, Mme Giannoni Virginie, MM Pagnou Pascal, Quette Pierre, Mmes Lecointre Marie-France, Reaully Paola, Malric Claire, Bruyère Nathalie, Piralla Sandra, MM. Mazin Clément, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien.

Absents excusés : M. Moulaine Charles donne procuration à Mme Bruyère Nathalie, Mme Gaspard Céline donne procuration à M. Ruaud Jean-Luc, Mme Boulesteix Myriam donne procuration à M. Bila Laurent, M. Tronche Imanol donne procuration à Mme Giannoni Virginie.

Secrétaire de séance : Mme Giannoni Virginie.

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'implantation d'un abri - voyageurs

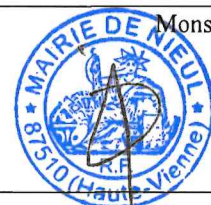
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Considérant la demande formulée par un groupe de familles du village « Le Châtenet », visant à améliorer les conditions d'attente des enfants,
- Considérant l'absence d'équipement adapté permettant de sécuriser, de protéger les enfants scolarisés des intempéries lors de l'attente du transport scolaire,
- Considérant le dispositif d'aide financière proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur de l'amélioration des mobilités et des équipements de proximité, (60% du coût HT de l'abri-voyageurs dans la limite de 1 800 € par équipement justifiant de la présence de 5 élèves. La commune a en charge l'acquisition, la pose, l'entretien et la maintenance de l'abri-voyageurs),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **l'unanimité** :

- approuve le projet d'implantation d'un abri-voyageurs au village « Le Châtenet »,
- valide le plan de financement prévisionnel de l'opération, estimée à un montant total de 1 162,10 € HT / 1 394,52 € TTC,
- sollicite une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif d'aide à l'amélioration des mobilités et des équipements de proximité,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 7 juillet 2026

La secrétaire de séance,
Virginie Giannoni.



Monsieur le Maire,
Laurent Bila.